



Probleme co bailleur help me!!

Par **ENZO7818**, le **01/03/2010** à **21:29**

Bonjour,

J'ai habité avec ma copine pendant un mois et on c'est séparé suite a sa je suis partis du logement et je souhaite me retirer du bail, ou nous sommes co-bailleur avec un clause de solidarité. Quelles demarches je peux faire, sachant qu'elle souhaite le garder.

Merci d'avance de votre reponse.

Par **Latina92**, le **02/03/2010** à **23:08**

T'es dans la merde mec si ta copine ne veux pas envoyer son préavis tu reste bloqué dans le bail... et en plus si elle ne paye pas le loyer t'es solidaire de ces dettes...

J'ai connu le probleme avec une colocotaire, elle voulais pa me laisser partir du logement car elle pouvais pas payer toute seule le loyer, donc pendant 6 mois, elle a refusé d'envoyer son préavis me tenant en otage. Puis je me suis quand meme barré malgré tout, et ce que je redoutais arriva: elle n'a pas payé le loyer pendant des mois et résultat je suis solidaire de sa dette et on me réclame à ce jour 2500 euros! Merci la coloc.

Le bail solidaire c'est la pire chose qui existe et si ta copine veux te faire chi... bin elle peut refuser d'envoyer le préavis et de rompre le bail... Courage!!!

Par **Latina92**, le **02/03/2010** à **23:13**

Mais si elle est de bonne foie, les démarches sont simples, tu prend contact avec le propriétaire, explique la situation et vous envoyer tout les 2 le préavis et il refera un bail seul pour ta copine... si il veut...
Son intérêt c'est de garder les 2 personnes sur le bail car comme c'est un bail solidaire si elle ne paye pas, il aura une autre garantie : TOI!!!
Ton interet à toi c'est de ne plus figurer sur le bail pour ne plus etre solidaire en cas de loyers impayés.

Après il faut voir avec le proprio si il est d'accord pour modifier le bail.

Il y a un organisme qui peut tout t'expliquer c'est l'ADIL (droit des locataires)

Par **ENZO7818**, le **02/03/2010** à **23:25**

Merci pour ta reponse c'est bien ce que je pensait....et je suis dans la merde on me la faera une fois mais pas deux.....

Par **ENZO7818**, le **02/03/2010** à **23:27**

et si je comprend bien au final si elle ne paye pas je fait office de garant si elle n'est pas solvable...et tout est pour moi ? Mais imaginons qu'elle ne paye pas mais qu'elle soit solvable?